

Depuis 4 ans, le gouvernement de Lionel Jospin et sa majorité se sont battus pour redresser notre pays : faire reculer le chômage qui est aujourd'hui passé au-dessous des 9%, lutter contre les inégalités, protéger les salariés et les populations fragilisées, enrayer l'insécurité et l'augmentation de la délinquance juvénile. Les Français peuvent mesurer aujourd'hui le chemin parcouru grâce à la mobilisation permanente de l'ensemble des élus de gauche aux côtés du Premier ministre et de ses ministres.

Parallèlement, l'œuvre de modernisation du gouvernement a touché tous les domaines : nos institutions, notre justice, notre territoire, notre protection sociale, le droit de la famille, le droit des femmes, l'éducation, la santé, la culture, les nouvelles technologies. Toutes les actions menées l'ont été dans le respect des engagements pris en 1997.

La pratique politique a également changé : une plus grande capacité d'écoute, une meilleure attention aux problèmes constatés sur le terrain, l'usage constant du dialogue et de la concertation, permettent au gouvernement d'apporter aux citoyens des réponses plus concrètes et plus adaptées à leurs besoins.

La gauche a su aussi utiliser le pouvoir politique pour répondre au phénomène de la mondialisation : elle a permis à la France de figurer parmi les premiers pays dans la compétition mondiale, tout en assurant un rôle de régulateur pour garantir la pérennité du modèle social français, protéger les plus faibles et les plus démunis, et répondre à cette nouvelle donne en ouvrant de nouveaux droits.

Depuis 1997, les socialistes ont agi, réformé, avec détermination et conviction. La politique peut changer les choses et ils l'ont prouvé.

Cette législature s'achèvera dans 1 an.

L'action des socialistes s'inscrit dans la durée et va donc se poursuivre cette année encore, dans la volonté de mouvement et de progrès social qui caractérise les forces de gauche.

LES DÉPUTÉS DU GROUPE SOCIALISTE

La solidarité

Lionel Jospin a fait de l'aide aux plus démunis une des priorités du gouvernement. Les engagements qu'il avait pris en 1997 ont été tenus : des mesures d'envergure ont été prises pour que, quelles que soient les situations de détresse, les droits élémentaires soient garantis : l'emploi, le logement, la santé... En 2000 et pour la première fois depuis sa création, le nombre de personnes recevant le RMI a baissé de 4%.

LA LOI DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

- Désormais, le problème de l'exclusion est appréhendé de manière globale, et non plus fragmenté en petites mesures, grâce à une grande loi d'orientation votée en 1998. En décembre 2000, **42 milliards de francs** avaient déjà été affectés pour sa mise en œuvre.
- Des solutions individualisées traitent le problème des personnes trop éloignées du marché de l'emploi. Les chômeurs longue durée bénéficient d'un suivi personnalisé et **le programme TRACE** permet d'accompagner la réinsertion des jeunes sur une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois.
- La perte du logement étant souvent un facteur décisif dans le processus d'exclusion, **les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement** pour les personnes défavorisées sont renforcés : taxe sur les logements vacants, amélioration de l'attribution de logements sociaux, prévention des expulsions, développement de la mixité sociale. En outre un guichet unique vient d'être créé pour les demandeurs de logements sociaux.
- **Le traitement du surendettement** est plus souple, plus adapté aux différentes situations de détresse : étalement des dettes, maintien d'un minimum de revenus pour faire face aux dépenses de la vie quotidienne... Par ailleurs, la durée d'interdit bancaire est réduite à 5 ans au lieu de 10.
- **La Couverture Maladie Universelle** crée l'égalité devant la santé puisqu'elle donne accès à la sécurité sociale à tous les résidents en France. **Plus de 5 millions de personnes** bénéficient d'une couverture complémentaire gratuite. C'est une avancée sociale majeure de la législature.

LES AIDES POUR LES PLUS DÉMUNIS ET LES CHÔMEURS

- Pour la période 1997-2000, le revenu minimum d'insertion a été revalorisé de plus 6%, l'allocation spécifique de solidarité de plus de 13% et l'allocation d'insertion de 35%.
- Des primes exceptionnelles pour les bénéficiaires des minimas sociaux sont versées chaque année.
- Il est désormais possible de **cumuler les minimas sociaux avec un salaire** lors de la reprise d'une activité. Le retour à l'emploi se fait donc dans des conditions financières plus faciles.
- **300 000 personnes** ont bénéficié d'un effacement des dettes fiscales en 2000.
- La nouvelle convention UNEDIC d'assurance chômage améliore l'indemnisation et le suivi individualisé des chômeurs.

LE SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF

- La création du secrétariat d'Etat à l'économie solidaire en 2000 a permis de donner un nouvel élan aux acteurs (associations, mutuelles, entreprises d'insertion...) de l'économie sociale.
- Le gouvernement accompagne aussi de manière active **la vie associative** : réduction d'impôts pour les dons et frais engagés personnellement dans une association, simplification des obligations fiscales et comptables des structures bénévoles, développement d'un réseau de compétences à tous les échelons de l'Etat et des collectivités territoriales pour simplifier et accélérer le traitement des dossiers...

LA PRIME POUR L'EMPLOI :

- *C'est une prime qui permet de rendre plus attractive la reprise d'activité, tout en redistribuant du pouvoir d'achat pour les revenus du travail des plus modestes.*
- *Un crédit d'impôt est versé à partir de cette année, pour les contribuables ayant un revenu d'activité allant jusqu'à 1,4 fois le SMIC. Le montant dépend du niveau de revenu et du nombre d'enfants par foyer. 10 millions de foyers aux revenus modestes sont concernés.*
- *La prime est de 1 500 F cette année pour un célibataire rémunéré au SMIC, et sera de 4 500 F en 2003.*

La croissance et le pouvoir d'achat

Depuis 1997, la France enregistre des résultats économiques performants. C'est le bilan d'une politique équilibrée de soutien à la croissance, de réduction des déficits publics, mais aussi d'une répartition juste et équitable des fruits de ces résultats. Tous les Français ont vu leur pouvoir d'achat augmenter.

LE RETOUR À UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE

- En 1997, la croissance était de 1,9%, elle atteint, depuis 1998, 3% en moyenne par an.
 - Les déficits publics représentaient 1,4% du PIB en 2000 contre 4,2% en 1996.
- C'est une des meilleures performances européennes.
- **Le taux de chômage est de 8% contre 12,6% en 1997.**

LE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT

- **Le SMIC a augmenté de 10,8% en quatre ans**, ce qui représente pour un salarié à temps complet un pouvoir de consommation ou d'épargne supplémentaire d'environ 5 600 francs bruts annuels par rapport à 1997.
- **Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est maintenu** : depuis quatre ans, leurs salaires ont toujours été augmentés à la hauteur de l'inflation et un effort particulier a été fait cette année par le gouvernement pour les plus bas salaires.
- Les pensions de retraite sont également augmentées régulièrement (+2,2% en 2001). C'est une vraie rupture avec les augmentations des prélèvements supportées par les retraités entre 1993 et 1997.

Sur quatre ans, la hausse du pouvoir d'achat des ménages est régulière et croissante :

+ **1,5% en 1997**

+ **3,1% en 2000**

LES BAISSSES D'IMPÔTS

- Le plan de baisse d'impôts annoncé par le gouvernement pour la période 2001-2003 s'évalue à près de **200 milliards de francs**. La droite avait alourdi la fiscalité de plus de 120 milliards de francs.
- **Les six taux du barème sont baissés sur trois ans**, avec un effort plus important pour les premières tranches. Dans un esprit de justice sociale, la baisse est proportionnellement plus forte pour les ménages à faibles revenus. **Dès 2001, 15 millions de contribuables verront leur impôt sur le revenu réduit d'environ 1 500 francs.**
- Le plafond du quotient familial est augmenté pour les contribuables ayant des enfants à charge.
- Depuis l'année 2000, la part régionale de la taxe d'habitation est supprimée, soit une baisse de 2 000 francs d'impôt pour une famille de 3 enfants avec un revenu net mensuel de 15 000 francs.
- La TVA est passée de 20,6% à 19,6% en 2000... D'autres baisses ciblées de TVA ont été décidées depuis 1997 : pour les travaux dans le logement, l'abonnement à l'électricité et au gaz, les services d'aide à domicile... La hausse du gouvernement Juppé est ainsi effacée.
- Des impôts de la vie courante ont également été baissés ou supprimés depuis 1997 : baisse des frais de notaire, suppression du droit de bail pour les locataires, suppression du timbre pour la carte de séjour et le permis de conduire, suppression de la vignette pour les particuliers, les artisans et les petits commerçants.

**LA FRANCE EST LA LOCOMOTIVE
DE LA CROISSANCE EN EUROPE.**

L'économie et l'emploi

Les mesures novatrices impulsées par le gouvernement depuis 1997 — emplois-jeunes, 35 heures — accompagnés d'une politique économique de soutien à la croissance et aux entreprises, permettent aujourd'hui à la France d'arriver en tête des pays européens pour la diminution du chômage. Le gouvernement a également mis en place une meilleure protection des droits des salariés.

LES 35 HEURES

- Après les 39 heures, votées par la gauche en 1982, les 35 heures représentent à nouveau un acquis social essentiel. **5,8 millions de salariés ont déjà bénéficié de la réduction du temps de travail** et peuvent désormais mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- Aujourd'hui, **51 000 entreprises sont passées aux 35 heures**, ce qui a déjà permis de créer ou de préserver 347 000 emplois.
- Les entreprises bénéficient d'une nouvelle organisation du travail et des aides de l'Etat leur permettent d'assumer cette mutation et de maintenir leur compétitivité.

LES EMPLOIS-JEUNES

- Depuis 4 ans, **310 000 jeunes ont été embauchés dans le cadre de ce programme**, par l'Etat, les collectivités locales et les associations. L'objectif de 350 000 emplois-jeunes sera atteint fin 2001.
- Les jeunes, à l'écart du marché du travail, peuvent s'investir dans des métiers nouveaux pour une durée de 5 ans. Ces activités répondent à des besoins collectifs insatisfaits dans les domaines de la justice, de l'éducation nationale, de l'environnement, de la police...
- La consolidation de ces vrais emplois, devenus indispensables, est en cours.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE

- Le gouvernement a mis en place **une fiscalité incitative pour l'emploi** : allègements des cotisations sociales sur les bas salaires, taux réduit de TVA (5,5%) dans certains secteurs comme le bâtiment, les services d'aide à domicile...
- D'autres mesures comme la diminution progressive de la taxe professionnelle ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés contribuent à alléger le niveau d'imposition des entreprises.

- La création d'entreprise est stimulée grâce à une réduction des coûts de création, un allègement des charges sociales, une simplification des formalités...
- La loi sur les nouvelles régulations économiques permet de rendre le fonctionnement de notre économie plus efficace et plus transparent : association des salariés aux OPA, meilleur contrôle des concentrations et des pratiques anticoncurrentielles, lutte contre le blanchiment d'argent, amélioration du fonctionnement des sociétés commerciales...

LES DROITS DES SALARIÉS

- La loi de modernisation sociale :
 - permettra une meilleure prévention des licenciements économiques. Un accord ou à défaut une négociation sur la réduction du temps de travail devra intervenir avant la présentation d'un plan social. L'indemnité légale de licenciement sera augmentée pour les licenciements économiques dont la définition est par ailleurs précisée ;
 - améliorera la qualité du contenu des plans sociaux. Le droit effectif au reclassement sera mis en œuvre. Les entreprises devront contribuer à la réactivation des sites touchés par les restructurations. L'information et la consultation des salariés seront mieux assurées. Le contrôle et le suivi des plans seront renforcés ;
 - limitera et encadrera le recours à l'emploi précaire ;
 - favorisera la reconnaissance de l'expérience professionnelle des salariés par une valorisation des acquis donnant lieu à l'obtention d'un diplôme ;
 - reconnaîtra et combattra le harcèlement moral.
- La loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes renforce l'obligation pour les entreprises de réaliser l'égalité professionnelle dans les faits.
- La lutte contre les discriminations à l'emploi sera renforcée. Désormais, ce sera à l'employeur de prouver que la discrimination n'a pas eu lieu. Initialement, c'était au salarié de le faire.
- Le mécanisme de l'épargne salariale est étendu à l'ensemble des salariés et notamment à ceux des petites et moyennes entreprises.

LA BAISSSE DU CHÔMAGE :

Depuis juin 1997, il y a 1 million de chômeurs en moins (1 020 800).

1,5 million d'emplois ont été créés.

Le taux de chômage est aujourd'hui de 8,9% contre 12,6% en 1997.

La santé et la protection sociale

La protection sociale et la santé font partie des préoccupations prioritaires des Français. Elles sont aussi un des piliers de la solidarité nationale pour faire face aux risques et aux accidents de la vie. Sans augmenter les prélèvements sociaux à l'exception de ceux sur les revenus du patrimoine et en assainissant les comptes de la sécurité sociale, le gouvernement en a garanti un meilleur accès pour tous.

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

- Elle garantit aux **plus démunis une affiliation directe et immédiate au régime général de la sécurité sociale.**
- Fin 2000, plus de 5 millions de personnes bénéficiaient d'une assurance complémentaire gratuite et de l'avance des frais.

LA SANTÉ DES FEMMES

- La création d'une formation spécifique à la gynécologie médicale augmente la qualité des prestations offertes aux femmes.
- Le dépistage du cancer du sein est généralisé.
- **L'allongement du délai de l'interruption volontaire de grossesse à 12 semaines** contre 10 met fin à des situations de détresse qui conduisaient chaque année 5 000 femmes à se rendre à l'étranger pour avorter.
- La possibilité pour les infirmières scolaires de **prescrire la pilule du lendemain aux lycéennes** répond à une situation d'urgence et favorise le dialogue avec les jeunes femmes mal ou peu informées.

LES PERSONNES ÂGÉES

- **La loi sur l'allocation personnalisée d'autonomie** réforme profondément la prise en charge des personnes âgées dépendantes : la nouvelle prestation est ouverte à toutes les personnes âgées en établissement ou à domicile ayant perdu leur autonomie. L'allocation, uniforme sur tout le territoire, est modulée selon les revenus et le niveau de dépendance. **Environ 800 000 personnes en bénéficieront**, contre 135 000 pour l'actuelle prestation spécifique dépendance, instituée par la droite.
- **Le régime des retraites par répartition est consolidé** grâce, notamment au fonds de réserve des retraites qui sera doté de 50 milliards de francs fin 2001, et sera alimenté de 1 000 milliards de francs d'ici à 2020.

- Les soins palliatifs sont désormais reconnus et considérés comme une thérapie à part entière.

UNE POLITIQUE GLOBALE DE SANTÉ

- Des priorités de santé publique sont définies : des plans nationaux sont mis en place pour lutter contre les pathologies chroniques (cancer, asthme...), infectieuses (sida, hépatites), émergentes (Creutzfeld-Jacob) contre les pratiques addictives (drogue, tabac...) et pour assurer la sécurité alimentaire (ESB, fièvre aphteuse).
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont mieux pris en charge, avec notamment l'augmentation du nombre de métiers permettant la cessation anticipée de l'activité professionnelle. En particulier, les victimes de l'amiante sont mieux reconnues.
- La réforme des études médicales renforcera la place de la médecine générale qui devient une spécialité à part entière, soumise au même régime de formation que les autres spécialités.

L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- 2,5 milliards de francs sont consacrés d'ici à 2003 aux handicapés pour faciliter leur vie quotidienne et améliorer leur intégration.

UNE MEILLEURE GESTION ET UNE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- Les établissements de santé sont plus efficaces dans leur gestion grâce à la mise en place d'un projet social dans chaque structure : gestion prévisionnelle des emplois, valorisation des acquis professionnels, amélioration des conditions de travail.
- Des réformes structurelles permettent de mieux maîtriser les dépenses de santé : développement des médicaments génériques, informatisation carte vitale...
- **Des crédits spécifiques sont débloqués pour l'hôpital** afin d'améliorer les conditions de travail, faire face aux remplacements, accélérer la reconnaissance et la revalorisation des salaires des métiers hospitaliers (infirmières, sages-femmes, internes, praticiens hospitaliers...)
- Un meilleur accès à l'information des patients et de leurs familles sera garanti par un projet de loi sur le droit des malades qui a été examiné mercredi dernier en Conseil des ministres.

*Après quatre ans de législature socialiste, le régime général de la sécurité sociale est excédentaire.
En 1996, son déficit était de 54 milliards de francs.*

L'éducation

Depuis 4 ans, le gouvernement a beaucoup fait évoluer le système éducatif.

Des méthodes pédagogiques innovantes permettent de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des élèves ; les formations directement professionnelles sont valorisées. Par ailleurs, le gouvernement se donne les moyens, matériels et humains, d'assurer l'égalité des chances, première de ses exigences.

L'ÉVOLUTION DES CYCLES SCOLAIRES.

- Dès **la maternelle**, la priorité est donnée à la maîtrise du langage oral de l'enfant.
- **L'école primaire** change grâce à la généralisation de l'enseignement d'une langue étrangère, l'initiation aux nouvelles technologies, le développement de l'éducation artistique et culturelle.
Un effort accru est axé sur la maîtrise de la lecture et de l'écriture.
- **La rénovation des collèges** se poursuit avec des mesures diversifiées : extension de l'aide personnalisée aux élèves, renforcement des dispositifs en faveur de la maîtrise des langues, valorisation de l'enseignement de la technologie, apprentissage de la citoyenneté...
- **La réforme du lycée** est en cours : développement de l'aide individualisée, travaux personnels encadrés, consolidation des matières fondamentales et développement de la diversité des savoirs.
- **Les universités** s'adaptent aux nouvelles réalités de l'enseignement supérieur : renforcement de la mobilité européenne et internationale des étudiants, amélioration globale (matériels, logement...) de la vie étudiante, augmentation de l'attribution des bourses, choix d'orientation plus souple, développement de l'enseignement à distance et de la formation tout au long de la vie. 50 milliards de francs sont consacrés au plan U3M sur la période 2000-2006.
- **L'enseignement professionnel** fait l'objet d'une attention particulière depuis la rentrée 2000, instauration pour ces filières d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel. amélioration des conditions d'en

cadrement des périodes de formation en entreprise... Par ailleurs, la mise en place des licences professionnelles (bac +3) permet de valoriser la formation professionnelle à l'intérieur de l'université.

L'AIDE AUX FAMILLES ET LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

- **L'allocation rentrée scolaire**, réduite sous la droite, a été quadruplée
- La réduction d'impôt pour frais de scolarité, supprimée sous la droite a été rétablie dès 1998.
- Un fonds social des cantines a été créé pour garantir l'accès aux cantines scolaires des enfants issus des familles les plus modestes.
- Les parents sont soutenus dans leur rôle éducatif grâce à la création de réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.
- **La lutte contre l'échec scolaire** passe par un élargissement de la carte des zones d'éducation prioritaire, un plan de lutte contre la violence scolaire.

L'AUGMENTATION DES MOYENS ET LA SITUATION DES PERSONNELS

- **Les crédits ont progressé de 14% entre 1997 et 2001.**
- Dans les lycées "sensibles", les enseignants bénéficient d'avantages particuliers : salaires, progression de carrière...
- Le mouvement de déconcentration et la gestion prévisionnelle des enseignants permettent de répondre aux besoins réels. La valorisation des carrières des personnels se poursuit.

165 000 enseignants seront recrutés d'ici à 2005, soit près du double du nombre de ceux comptabilisés entre 1995 et 2000, cela, malgré une baisse continue du nombre des élèves.

L'éducation nationale emploie 70 000 aides-éducateurs dans le cadre du programme emplois-jeunes.

La sécurité

Dès 1997, le colloque de Villepinte a défini les axes majeurs de la lutte contre l'insécurité pour garantir le droit fondamental de chaque citoyen à vivre en sécurité. Education-Prévention-Répression sont les maîtres mots de cette politique qui s'appuie désormais sur une association étroite entre tous les acteurs concernés : policiers, élus, magistrats, associations...

LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLICE DE PROXIMITÉ

- C'est une **police ancrée dans les quartiers**, en contact direct avec les habitants, en lien permanent avec la réalité et les problèmes concrets quotidiens de sécurité.
- Sa présence est un facteur de dissuasion pour les délinquants.
- Ses interventions sont plus immédiates et plus adaptées au contexte local.
- **Son action ne se limite pas à la répression puisqu'elle est associée à la prévention.**
- D'abord mise en place dans les zones prioritaires, la police de proximité sera généralisée à tout le territoire fin 2001.

LA COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS ACTEURS

- **Les contrats locaux de sécurité** relèvent d'une démarche originale de l'Etat : grâce à la coordination des différents intervenants (police, élus, éducateurs, associations...), à partir d'un diagnostic précis de la situation en terme de délinquance, des priorités d'action sont définies. **543 CLS** ont à ce jour été signés.
- **Les maires sont placés au centre des dispositifs de lutte contre l'insécurité.**
- Police, gendarmerie, justice, travaillent désormais en étroite collaboration.

LES RÉPONSES À LA DÉLINQUANCE

- **Le projet de loi sur la sécurité au quotidien** actuellement en navette prévoit la mise en place de dispositifs répressifs et préventifs pour lutte contre les nouvelles formes de délinquance liées notamment aux nouvelles technologies et aux cartes bancaires.
- Le commerce des armes à feu est davantage encadré.

- **Les maisons de la justice et du droit** sont installées au cœur des quartiers. Elles répondent de manière adaptée aux conflits et litiges de la vie quotidienne. Il en existe aujourd'hui plus de 60.

LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS

- **Le plan de lutte contre la violence à l'école** : 2 500 établissements sont inscrits dans un réseau d'urgence, 7 000 personnes supplémentaires sont affectées à l'ensemble des zones du plan, des enseignants sont formés et fidélisés, les sanctions sont graduées...
- **Chaque acte de délinquance doit trouver une réponse immédiate et adaptée** : rappel de la loi, convocation des parents, mesures de réparation...
- Plus de 120 délégués du procureur sont spécialisés dans la prise en charge des mineurs délinquants. Leurs responsabilités sont renforcées et ils reçoivent une formation adaptée.
- Des **structures spécifiques** accueillent les jeunes : 30 centres de placement immédiat permettent d'éloigner les mineurs délinquants de leur lieu de vie. L'objectif est d'en créer 100 d'ici à fin 2001. 37 centres éducatifs renforcés accueillent les mineurs désocialisés ou sortant de prison.
- Le dispositif carcéral spécifique des mineurs est amélioré...

LES MOYENS AU SERVICE DE LA POLICE

- 26 départements ont été définis comme prioritaires.
- Plus de 15 000 emplois-jeunes sont déjà en place. Leur rôle — îlotage accueil du public, participation à des missions de type administratif — contribue à améliorer la sécurité au quotidien.
- **Le budget de l'intérieur pour la sécurité a augmenté de 2,9% en 1999, de 3% en 2000 et de 6,8% en 2001.**

3000 policiers supplémentaires

ont été recrutés depuis 1997.

4000 policiers et gendarmes

ont été redéployés vers des zones où la délinquance est la plus forte.

La justice

Rapprocher la justice des citoyens, garantir son indépendance, la doter de moyens qui lui permettent d'être plus efficace et plus rapide, maintenir un équilibre entre le respect des libertés, la prise en compte des victimes et l'application des sanctions... Tel est le sens des mesures prises par le gouvernement en faveur de l'institution judiciaire.

UNE JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS

- L'accès au droit est facilité grâce à une **meilleure information des citoyens**.
- La résolution amiable des conflits est encouragée (médiation, traitement en amont des dossiers...).
- **Les procédures pénales** sont désormais simplifiées, plus efficaces et plus rapides, pour remédier à l'encombrement des tribunaux et réduire le nombre de classements sans suite.
- **L'aide juridictionnelle**, qui favorise l'accès à la justice des plus démunis, a été revalorisée avec l'accord des avocats en attendant la refonte des mécanismes d'ensemble pour un accès au droit plus égal, plus simple et plus réaliste.
- **Les maisons de justice et du droit**, installées au cœur d'un quartier, permettent de rapprocher la justice des justiciables en facilitant l'écoute des citoyens, victimes de l'insécurité, et en recherchant des solutions adaptées.
- **La réforme de la carte judiciaire** permet d'implanter des tribunaux en fonction des besoins de la population.

UNE JUSTICE RESPECTUEUSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DU DROIT DES VICTIMES

- **La réforme de la présomption d'innocence** renforce les droits des justiciables : assistance d'un avocat dès la première heure de garde à vue, introduction de plus de débats contradictoires, limitation de la détention provisoire, création d'un juge des libertés... En outre, les condamnés ont dorénavant le droit de faire appel des jugements de cours d'assises.
- Une grande réforme pénitentiaire, actuellement en cours d'élaboration, visera à améliorer les conditions de détention et la situation des prisons.
- La protection des mineurs, victimes d'abus sexuels, est renforcée.

- **Le droit des victimes** est mieux reconnu : amélioration de l'accueil de l'information des victimes et de leurs familles, meilleure reconnaissance du rôle des associations, financement du fonds de garantie de victimes d'actes de terrorisme et autres infractions...

UNE JUSTICE PLUS EFFICACE

- **Une meilleure collaboration entre les services de police, de gendarmerie, et ceux de la justice** est recherchée pour améliorer l'efficacité des procédures.
- De nouvelles alternatives aux poursuites pénales ont été créées pour trouver des solutions médianes entre le classement sans suite et la poursuite devant les tribunaux répressifs. Les délégués du procureur et des médiateurs sont chargés de cette mission (rappel de la loi, mesure de réparation...).
- La prise en charge des mineurs délinquants fait l'objet de mesures spécifiques : réponses systématiques aux actes de délinquance, structures d'accueil...
- La lutte contre la corruption est renforcée avec notamment la possibilité nouvelle de poursuivre pour corruption un agent public relevant d'un Etat étranger.

UNE JUSTICE PLUS INDÉPENDANTE

- **Depuis 1997, le ministre de la justice ne donne plus d'instruction dans les affaires individuelles.**
- **Une réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature** devait permettre de garantir une justice plus indépendante et ouverte à la société civile. **Le Président de la République a bloqué cette réforme.**
- La réforme des tribunaux de commerce rend leur fonctionnement beaucoup plus impartial.

En mars 2001, le gouvernement a annoncé la création sur quatre ans de postes de magistrats supplémentaires pour atteindre le nombre de **8 000 magistrats en juridiction**.

Après une stagnation sous les gouvernements de droite, le budget de la justice a augmenté chaque année : + 4% en 1998, + 5,6% en 1999, + 3,9% en 2000 et + 4,3% en 2001.

La société

Des changements importants sont intervenus dans les mentalités, les usages et les modes de vie des Français. Toujours à l'écoute des attentes des citoyens, le gouvernement a engagé une série de réformes pour moderniser notre législation, nos structures, afin qu'elles soient adaptées à l'évolution de notre société.

LA FAMILLE

- **L'adoption** est facilitée et mieux encadrée : réduction des délais, humanisation des procédures, respect de l'histoire de l'enfant et soutien aux parents.
- **L'accouchement sous X** est réformé pour élargir le droit de chaque enfant à connaître son identité, tout en protégeant les aspirations de la mère de naissance.
- **Le divorce** fera l'objet de modifications pour mieux prendre en compte l'évolution des modes de vie et la diversité des familles : il sera simplifié et le recours à l'accord mutuel encouragé. Les conditions de versement de la prestation compensatoire sont désormais plus équitables.
- **L'autorité parentale** évoluera vers une responsabilité vraiment partagée entre les deux parents (accord du père et de la mère dans l'organisation de la vie de l'enfant, résidence alternée...).
- Le gouvernement a annoncé la création, dès janvier 2002, d'**un congé de paternité** de deux semaines.
- **Le droit des successions** est modifié : ainsi, dans l'ordre successoral une meilleure position est attribuée au conjoint survivant et les droits des enfants adultérins sont désormais alignés sur ceux des enfants légitimes.
- **La transmission du nom patronymique** sera élargie grâce à l'adoption d'une proposition de loi en cours d'examen : pour respecter l'égalité entre les époux, les parents pourront choisir pour leurs enfants entre le nom du père, celui de la mère ou les deux.
- **Un congé spécifique pour enfant malade**, assorti d'une allocation de présence parentale, a été créé cette année.
- Un fonds d'investissement exceptionnel de 1,5 milliard de francs permet de relancer la création de places supplémentaires dans les crèches ou haltes-garderies.

LE PACS

- Des droits et des devoirs juridiques ont été créés pour les couples qui ne veulent ou ne peuvent se marier. Il s'agit de prendre en compte les nouvelles formes de vie commune.
- **En mars 2001, déjà 37 000 PACS avaient été signés.**

LA CULTURE

- L'action du gouvernement se développe autour de trois axes : protection de **la diversité culturelle**, soutien à la création, poursuite de **l'accessibilité à tous**, relance de **la décentralisation culturelle**
- **100 monuments et 33 musées nationaux sont désormais ouverts gratuitement le 1^{er} dimanche de chaque mois.**
- L'accès aux monuments publics est **gratuit tous les jours pour les moins de 18 ans**. Il a été également instauré dans 5 théâtres nationaux un tarif unique à 50 francs le jeudi.
- Trois lois importantes pour la sauvegarde de notre patrimoine ont été adoptées : maintien en France des "trésors nationaux", réorganisation de l'archéologie préventive, réforme des ventes aux enchères d'œuvres d'art.
- Un projet de loi sur les musées de France créant un label permettant d'identifier les collections d'intérêt public est en cours d'examen.

L'AUDIOVISUEL

- **La loi sur l'audiovisuel renforce les chaînes du service public** en créant un groupe France télévision et en réduisant la durée des publicités sur les chaînes publiques France 2 et France 3. L'essor de la télévision numérique hertzienne est favorisé (accès pour tous les Français à une trentaine de nouvelles chaînes).

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- Internet s'impose dans la vie personnelle et professionnelle des citoyens. C'est pourquoi, le gouvernement a débloqué **4 milliards de francs sur trois ans** pour développer la formation et la recherche.
- D'ici à 2003, plus de 7 000 lieux offrant l'accès à Internet seront ouverts.
- La loi s'adapte aux nouvelles réalités du Web : clarification de la responsabilité des hébergeurs de sites, signature électronique comme preuve juridique...

Les 35 heures ont modifié la vie quotidienne des Français. La réduction du temps de travail permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Elle est facteur de qualité de vie, laissant plus de disponibilité pour les loisirs et l'épanouissement personnel. 60% des Français bénéficiant des 35 heures, constatent une amélioration de leur vie quotidienne.

La vie politique

La rénovation de la vie politique entreprise depuis 4 ans répond à plusieurs objectifs : élargir l'accès à la vie publique, adapter notre constitution à l'évolution des pratiques et donner aux élus les moyens d'être plus disponibles et plus efficaces. Ces réformes contribuent à rendre l'action politique plus lisible aux yeux des Français et favorisent leur engagement.

LA PARITÉ

- Elle est désormais **inscrite dans la constitution** (article 3) : “la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions”.
- Une loi fixe les modalités d'application de la parité ainsi que les sanctions pour les partis qui ne la respectent pas.
- La parité est une réalité depuis les élections municipales de 2001.

LA LIMITATION DU CUMUL DES MANDATS

- Elle correspond au souhait des citoyens et permet une meilleure disponibilité des élus.
- Les parlementaires ne pourront exercer **qu'un seul mandat local**, et **le nombre des mandats locaux sera limité à deux** avec une seule fonction exécutive locale.

LA RÉFORME DES MODES DE SCRUTIN

- Une réforme du mode d'élection des sénateurs devait permettre une meilleure représentativité de la population puisqu'elle **corrigeait la sous représentation des villes par rapport aux petites communes**. Cette réforme, **bloquée par la droite**, reste un objectif des socialistes.
- Une prime majoritaire a été introduite dans l'élection des conseillers régionaux afin d'assurer une gestion plus stable des régions.

LA FONCTION PRÉSIDENTIELLE

- **Le quinquennat sera appliqué pour les prochaines élections présidentielles** : il permet aux citoyens de se prononcer plus souvent sur la politique menée par leurs élus. Il harmonise la durée de ce mandat avec la plupart des autres et notamment celui des députés, ce qui réduit les risques de cohabitation.
- Pour respecter la logique des institutions, **le calendrier électoral a été rétabli dans son ordre initial**, ce qui permettra aux Français de d'abord leur Président de la République et ensuite leurs députés

- Une proposition de loi en cours d'examen visera à **réformer la responsabilité pénale du Président de la République**. Elle permettra à la justice ordinaire de poursuivre un Président de la République pour des faits de droit commun ne relevant pas de l'exercice de ses fonctions présidentielles. **Il s'agit de supprimer une impunité qui n'est pas digne d'un Président citoyen.**

LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Un projet de loi sur la **démocratie de proximité** est en cours d'examen. De nouvelles compétences seront transférées, de l'Etat aux régions.
- La création **des conseils de quartier** dans les villes de plus de 20 000 habitants va permettre d'associer les habitants aux décisions concernant leur commune. Ces structures de proximité vont favoriser l'expression de la citoyenneté et rapprocher les administrés de leurs élus.
- Les **conditions d'exercice des mandats locaux** seront améliorés : meilleure articulation entre le mandat local et l'activité professionnelle, meilleure indemnisation, formation, protection sociale...
- Les règles applicables aux marchés publics ont été modifiées. Elles sont désormais plus transparentes, plus simples et plus lisibles pour les élus, les entreprises et la population.

LA CORSE

- Un projet de loi en cours d'examen vise à **ancrer durablement la Corse dans la République**. Il reconnaît sa spécificité, valorise son identité, l'accompagne sur la voie du développement tout en assurant la vitalité des principes républicains.
- La collectivité territoriale pourra être habilitée par le législateur à fixer des règles adaptées aux spécificités de l'île.
- La langue corse sera une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, sans être obligatoire.

LA CITOYENNETÉ

- Depuis 1997, les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.
- Les ressortissants de la communauté européenne ont pu voter pour la première fois aux élections municipales de 2001.

Grâce à la loi sur la parité appliquée pour la première fois en mars 2001, le pourcentage d'élues dans les conseils municipaux est passé de 22% à 47,5%.

L'aménagement de notre territoire

La modernisation de notre territoire passe par la poursuite de la décentralisation et la recherche d'un développement plus solidaire, adapté aux différentes particularités locales.

Le gouvernement a engagé une dynamique dans ce sens grâce à une meilleure synergie entre les collectivités territoriales, la généralisation du partenariat Etat-collectivités et des mesures spécifiques pour l'outre-mer.

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- La loi de 1999 vise à **concilier le croissance économique, la justice sociale et la qualité de l'environnement.**
- La notion de "**développement durable**" prend en compte la préservation des ressources et la prévention des risques naturels dans l'élaboration des projets d'aménagement du territoire.
- Deux nouveaux échelons de contractualisation soutiennent le développement local : le pays et l'agglomération.
- La loi donne à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux acteurs privés un cadre de référence commun pour répondre aux besoins des citoyens en matière de services publics.

L'INTERCOMMUNALITÉ

- Elle favorise la **coopération entre les communes** et le regroupement de leurs compétences pour faire face aux nouveaux enjeux d'équipement et de développement qui dépassent souvent le besoin d'une seule ville.
- Trois types de coopération intercommunale sont distingués : la communauté de communes (de 3 500 à 50 000 habitants), la communauté d'agglomération (plus de 50 000 habitants) et la communauté urbaine (plus de 500 000 habitants).
- La création d'**une taxe professionnelle unique** permet une redistribution des richesses fiscales et favorise les projets communs. Cet effort de mutualisation est accompagné d'une dotation de l'Etat.

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

- Elle reconnaît **le rôle social des agriculteurs** dans le développement rural et la protection de l'environnement.
- Elle crée **les contrats territoriaux d'exploitation** : un partenariat avec l'Etat conditionne des aides agricoles nouvelles au respect de critères économiques, environnementaux, d'emploi et d'aménagement du territoire.
- Elle rompt avec la politique productiviste des gouvernement de droite pour affirmer **la primauté de l'agriculture de qualité**.

L'OUTRE-MER

- Les DOM et St-Pierre-et-Miquelon bénéficient de mesures de soutien économique et social : achèvement de l'égalité sociale avec la métropole, aides fiscales pour les entreprises, projets spécifiques pour les jeunes.
- Les Territoires d'outre-mer poursuivent leur évolution institutionnelle

La France compte 36 763 communes. En moins de deux ans, 90 communautés d'agglomération ont été créées. La dotation de l'Etat dans les contrats de plan Etat-Région s'élève à 120 milliards de francs pour la période 2000-2006. A titre de comparaison, le montant pour les contrats de plan signés par la droite en 1994 était de 88 milliards de francs.

La ville et le logement

A travers la politique urbaine, le gouvernement cherche à améliorer la qualité de vie des habitants, à lutter plus efficacement contre les inégalités et à remédier aux disparités inacceptables qui existent entre les quartiers favorisés et ceux où les difficultés s'accumulent.

Développer la mixité sociale, améliorer l'accès au logement, aux transports, réaliser des projets à l'échelle du mode de vie des citoyens doivent contribuer à une organisation de la ville plus cohérente, plus solidaire et plus humaine.

LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS EN VILLE

- **Les contrats de ville** constituent un outil de solidarité privilégié : c'est la formalisation d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales dans lequel chacun s'engage à mettre en œuvre des actions spécifiques pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers difficiles. Le champ d'activité concerne la sécurité, l'aide sociale, la culture, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre les discriminations... Plus des 250 contrats de ville avaient été signés en septembre 2000.
- **Les Grands Projets de Ville** ont une approche plus globale et permettent de modifier en profondeur le visage des quartiers sensibles : restauration du bâti, amélioration de l'environnement, revitalisation économique, implantation de services publics... Actuellement, 50 GPV et 30 opérations de renouvellement urbain ont été mis en place.

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Elle impose **une nouvelle conception de la ville**, appréhendée désormais dans sa globalité, et crée une cohérence entre toutes les structures logement, urbanisme, transport.
- Elle organise **une nouvelle solidarité** avec l'obligation pour les communes situées dans les agglomérations de plus de 500 000 habitants de disposer de **20% de logements sociaux**.
- Elle associe mieux déplacement et développement durable par un rééquilibrage au profit des transports collectifs.

LE LOGEMENT

- **La solvabilité des ménages est renforcée** : revalorisation des aides au logement, suppression des diminutions d'aides en cas de reprise d'une activité professionnelle, suppression du droit de bail pour les locataires, baisse de la taxe d'habitation.
- **La mixité sociale est recherchée** à travers un nouveau dispositif de financement de la construction sociale — le prêt locatif à usage social — qui permet, grâce à une subvention de l'État, de mieux adapter les niveaux de loyers aux ressources des locataires.
- Le fonctionnement des HLM est amélioré : réforme du surloyer et des conditions d'accès, baisse des taux d'emprunts pour la construction et la réhabilitation des logements...
- **Un guichet unique est créé** pour les demandeurs de logements sociaux.
- **Les ménages en grande difficulté sont mieux protégés** : prévention en amont des expulsions et des coupures d'eau, d'électricité et de téléphone, renforcement du Fonds de solidarité pour le logement, création d'une sécurité locative pour les propriétaires.
- L'entretien du logement est soutenu : baisse du taux de TVA (à 5,5%) pour les travaux dans le logement, lutte contre l'insalubrité, garantie du droit des occupants à un logement décent.

Une taxe sur les logements vacants est aujourd'hui effective dans les grandes villes pour les propriétaires qui laissent volontairement leurs logements inhabités depuis plus de deux ans.

L'environnement et la qualité de vie

La sauvegarde et la qualité de l'environnement sont à la fois une exigence prioritaire de nos concitoyens et un enjeu majeur pour notre planète.

L'action du gouvernement se situe à ces deux niveaux grâce à des engagements à l'échelon international et européen, à une politique globale de protection de la nature et à une préoccupation constante d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- La France a été un des premiers pays à s'engager dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Elle a ratifié **le protocole de Kyoto**, adopté en 1997, qui engage les pays industriels à réduire leurs rejets de gaz dans l'atmosphère. Une loi fait de la lutte contre l'effet de serre une priorité nationale. Des mesures visent à développer les énergies renouvelables et les énergies nouvelles.
- **Le réseau Natura 2000** contribue à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.
- Une loi rénove la politique forestière et met en place une gestion à long terme des territoires forestiers. Par ailleurs, un plan national en faveur de la forêt a été mis en place pour leur reconstitution après les tempêtes de décembre 1999.
- **La pollution par les navires est désormais sévèrement réprimée** : contrôle très strict des navires, du dégazage en mer... Le gouvernement a aussi pris des mesures financières exceptionnelles à la suite du naufrage Erika pour le nettoyage des côtes et la restauration écologique de sites souillés.

LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- Le gouvernement cherche à favoriser un **rééquilibrage des modes de transport** avec une priorité donnée au rail et au ferroutage.
- **L'utilisation de la pastille verte**, les journées sans voiture, l'aide au développement des véhicules propres participent au changement de comportement des citoyens.

- Une taxation plus lourde est mise en place pour les produits polluants
- Les populations sont mieux protégées contre les nuisances sonores.
- Un projet de loi sera voté prochainement pour garantir à tous l'accès à l'eau et promouvoir une régulation plus transparente mais aussi plus démocratique du service public de l'eau.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- **Le principe de précaution** est appliqué dès qu'un danger éventuel pour la santé des consommateurs est constaté.
- La création de **l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA)** en 1999 constitue un outil de veille scientifique et sanitaire qui permet d'agir préventivement ou rapidement lors des crises.
- La maladie de la vache folle a entraîné une politique de mesures systématiques de surveillance des animaux, de dépistage de la maladie et de développement des programmes de recherches. Par ailleurs, **un plan d'urgence de soutien à la filière bovine** a été mis en place. Il représente plus de 4 milliards de francs d'aides et de prêts bonifiés.
- L'utilisation de farines d'origine animale dans l'alimentation du bétail est désormais interdite. Le stockage et l'élimination de ces farines se font selon des règles très strictes dans le respect des critères environnementaux.
- La fièvre aphteuse a été endiguée en quatre semaines grâce à des mesures de sécurité sanitaire rigoureuses.
- **L'utilisation des OGM est très réglementée** et les consommateurs sont désormais informés de leur présence dans les aliments.

Mesures de solidarité pour les catastrophes naturelles

- **5,3 milliards de francs ont été débloqués l'année dernière pour pallier les conséquences des intempéries et de la marée noire.**
- **Une aide de 20 millions de francs est consacrée cette année aux sinistrés de la Somme.**
De plus, l'état de catastrophe naturelle a été déclaré dans les 108 communes qui l'avaient demandé.
- **Plus de 4 milliards de francs ont été dégagés pour faire face à ces situations sous la forme d'avenants aux contrats de plan Etat-régions.**

L'Europe

La construction européenne est un enjeu majeur pour les générations futures. Le gouvernement contribue, avec nos partenaires européens, à réaliser un espace dans lequel cohabitent la croissance économique, le plein emploi, mais aussi le progrès social et le respect des droits fondamentaux. Grâce à ces bases, à la fois économiques, politiques et sociales, chaque citoyen de l'Union pourra, à terme, se sentir pleinement européen.

LE BILAN DE LA PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

- Une nouvelle impulsion a été donnée pour la construction d'une Europe sociale. **L'agenda social européen** fixe un programme de travail sur cinq ans couvrant notamment la qualité de l'emploi, la lutte contre l'exclusion, les discriminations... Les droits des travailleurs à l'intérieur de l'Union ont été renforcés.
- **L'espace judiciaire européen** progresse : reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, outils de coopération, extension des compétences d'Europol.
- La proclamation de **la charte des droits fondamentaux** rassemble les pays européens autour de valeurs communes en termes de droits civiques, politiques, économiques, sociaux...
- La réglementation européenne en matière de sécurité maritime et de sécurité alimentaire est renforcée.

LE TRAITÉ DE NICE

- Il réforme le système institutionnel de l'Union européenne pour **préparer l'élargissement à 27 États membres**.
- **Le vote à la majorité qualifiée sera étendu** pour que le vote à l'unanimité devienne l'exception.
- A la demande de la France, certains domaines, qui ne peuvent être considérés comme relevant du secteur marchand, continueront à relever de l'unanimité. C'est le cas pour l'audiovisuel, l'éducation, la formation professionnelle, la santé.

L'EUROPE DE LA DEFENSE

- Une force de défense commune sera mise en place d'ici à 2003.
- L'Union européenne disposera des instances permanentes nécessaires à la conduite de la politique étrangère et de la sécurité commune.
- Le gouvernement poursuit avec ses partenaires européens la coopération et la coordination des politiques en matière d'industrie et d'armement.

L'AVENIR DE L'EUROPE

- Lionel Jospin a dessiné les contours de sa vision européenne, plus politique, plus humaine et plus solidaire dans son discours du 28 mai 2001.
 - L'Europe devra évoluer vers une **“fédération d'État-nations”**, c'est-à-dire une démarche progressive et maîtrisée de partage ou de transfert de compétences au niveau de l'Union.
 - L'enjeu est bien de faire l'Europe sans défaire la France.**
 - La création d'un traité social européen devra contribuer à **renforcer les normes communes** en matière de droits des salariés, de politique salariale et de dialogue social en général.
 - Les efforts devront se poursuivre pour doter l'Union d'un gouvernement économique de la zone euro. En particulier, la **lutte contre le “dumping fiscal”** passera par une harmonisation globale de la fiscalité des entreprises.
 - A l'échelle mondiale, l'Union européenne aura un rôle à jouer pour poser des limites claires à la libéralisation de la politique commerciale et renforcer la solidarité envers les pays en voie de développement.

Grâce à sa politique économique et fiscale, le gouvernement a permis l'entrée de la France dans l'euro. Le 1^{er} janvier 2002, toutes les transactions financières s'effectueront dans cette monnaie.

Le travail des députés socialistes

Depuis 1997, les députés socialistes ont toujours fait preuve d'une solidarité sans faille envers le gouvernement pour mettre en œuvre le programme de Lionel Jospin et ainsi répondre aux engagements pris devant les citoyens. Ils ont également fait des propositions constructives, pris des initiatives efficaces pour faire progresser le débat public sur les enjeux prioritaires de notre société et répondre aux attentes des Français.

A l'Assemblée nationale, le rôle des députés est double : ils ont à la fois celui de légiférer mais également celui de contrôler l'activité du gouvernement.

- **Les réunions du groupe socialiste**, chaque semaine, permettent aux membres du groupe de débattre puis d'adopter une position commune sur les projets et les propositions de lois en cours d'examen qu'ils enrichissent ou précisent par leurs amendements.
- **Les propositions de loi** relèvent de leur seule initiative et permettent de résoudre à travers des textes brefs des problèmes spécifiques qui ne nécessitent pas forcément une réforme globale mais s'inscrivent dans la continuité de l'action de Lionel Jospin et de son gouvernement. On peut citer, à titre d'exemple, la proposition de loi sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, celle sur le PACS, celle sur la reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie, celle qui renforce la lutte contre les discriminations, ou encore celle sur la mise en place de dispositions visant à réprimer sévèrement le dégazage en mer.
- **Les commissions d'enquête** sont créées par les députés pour mener un travail d'investigation sur un sujet qui préoccupe les Français. Les parlementaires sont amenés à aller sur le terrain, à poser des questions, à consulter des documents et à rendre au final un rapport qui décrit la réalité objective de la situation. Ces commissions d'enquête servent à éclairer la représentation nationale et permettent aux députés d'avancer des propositions. Certaines

sont emblématiques de la capacité de réaction des députés. Ainsi, la commission d'enquête sur les prisons françaises, celle sur la transparence et la sécurité sanitaire de la filière alimentaire en France, ou encore celle sur la sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants.

- **Les missions d'information** permettent aux députés de faire le point sur un sujet et de formuler un diagnostic. On peut citer celle sur la guerre au Kosovo, celle sur la bioéthique, celle sur l'alcool et la santé ou encore celle sur le blanchiment des capitaux en Europe.

- **Trois délégations** exercent une veille et un suivi dans des domaines spécifiques qui font l'objet d'une attention particulière de la part des parlementaires : la Délégation à l'Union Européenne, la Délégation aux droits des femmes et la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire.

- **La mission d'Evaluation et de Contrôle** permet d'exercer un contrôle de l'exécution du budget.

- **Les questions d'actualité**, tous les mardis et les mercredis, sont l'occasion pour les parlementaires d'interroger le gouvernement sur des sujets d'actualité et sur son action.

- Enfin, les députés sont très présents dans leurs circonscriptions ce qui leur permet d'être à l'écoute de leurs administrés, de participer à la mise en œuvre des lois qu'ils ont votées et d'une manière générale de bien cerner à la fois les besoins concrets des Français et les enjeux nationaux.

254 députés socialistes

siègent à l'Assemblée nationale, dont 35 femmes.

Depuis 1997,

37 propositions de loi

d'initiative socialiste ont été adoptées

en séance publique, au moins en première lecture.